

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe de l'agriculture

Notre groupe s'est interrogé sur la pertinence d'une saisine de notre institution, en urgence et dans le cadre d'une consultation très large, sur cette ébauche préliminaire d'un socle, sans fondations réelles en termes de champ d'application, de contenu et de rôle. Toutefois, ce travail nous aura permis de nous informer sur les enjeux et les méthodes d'élaboration du socle et de nous préparer aux discussions à venir en 2017.

Pour le groupe de l'agriculture, cet avis contenait un enjeu essentiel : celui de la convergence ascendante. En effet, avec la crise des systèmes économiques et de la dette publique, une divergence s'est installée entre les États membres. L'hétérogénéité croissante des situations dans l'U.E. est pour nous un des points de départ d'une nécessaire relance de la convergence. C'est pourquoi, il est tout d'abord indispensable de procéder à des analyses comparatives des situations nationales, tant en termes de normes sociales que d'application de l'acquis social, si nous voulons détecter les leviers d'actions prioritaires. Les discussions actuelles sur les travailleurs détachés et le dumping social, reprises dans cet avis, illustrent parfaitement cette nécessité de *benchmarking*.

De même, les conditions d'une concurrence loyale au sein du marché unique doivent faire partie des objectifs, notamment pour tendre vers le plein emploi. Nous nous félicitons ainsi de la prise de conscience de la nécessité d'un niveau de salaire-plancher afin de relancer cette dynamique de convergence.

Cependant, nous regrettons fortement que cet avis présente le compte personnel d'activité (CPA) comme outil de convergence pertinent et efficace. Si ce dispositif et son principe de portabilité des droits à la formation peuvent inspirer l'Union européenne, il est toujours en discussion. Sa mise en œuvre est très complexe, notamment pour les TPE, qui risquent d'y perdre à nouveau en compétitivité.

Enfin pour être exhaustif, évoquer la mutualisation ne pourrait être pour nous envisageable que lorsque les objectifs de convergences économiques et sociales auront été atteints. En effet, dans le secteur agricole, qui subit actuellement une crise sans précédent, les distorsions de concurrence et la concurrence déloyale, engendrent des différentiels de compétitivité qui mettent en danger des filières entières. L'harmonisation sociale ne peut ainsi s'envisager sans une harmonisation économique, fiscale et environnementale. Pour nous, cette harmonisation ne peut se faire uniquement sur la base des acquis européens. Il faut avant tout tenir compte des États les plus avancés en la matière. Nous savons tous que la France a placé particulièrement haut ses exigences.

La Commission européenne doit donc remplir pleinement son rôle de coordination sur le marché unique européen.

Nous voudrions ajouter comme le précise l'avis, que le processus de convergence entre les États membres ne peut pas se concevoir sans un rapprochement des conditions de vie. Cela passe par une parité du pouvoir d'achat, des conditions d'accès aux soins équivalents, des niveaux de retraite et de revenus égaux, sans oublier un niveau élevé d'éducation et de formation, en particulier pour celles et ceux qui vivent dans des

régions, rurales ou urbaines, défavorisées et qui sont particulièrement exposé.e.s au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Le chantier est colossal.

Pour conclure, nous souhaitons appeler à la prudence, notamment pour les futurs travaux. Il aurait été de bon sens de réfléchir au financement des chantiers afin d'être en mesure de porter des propositions réalisables et réalistes. Concilier performance économique et performance sociale, ne s'improvise pas et nécessite non seulement l'efficacité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale nationaux mais aussi une capacité à l'économie d'absorber les crises.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.